

## Point épidémiologique

### INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 1<sup>er</sup> MARS 2022

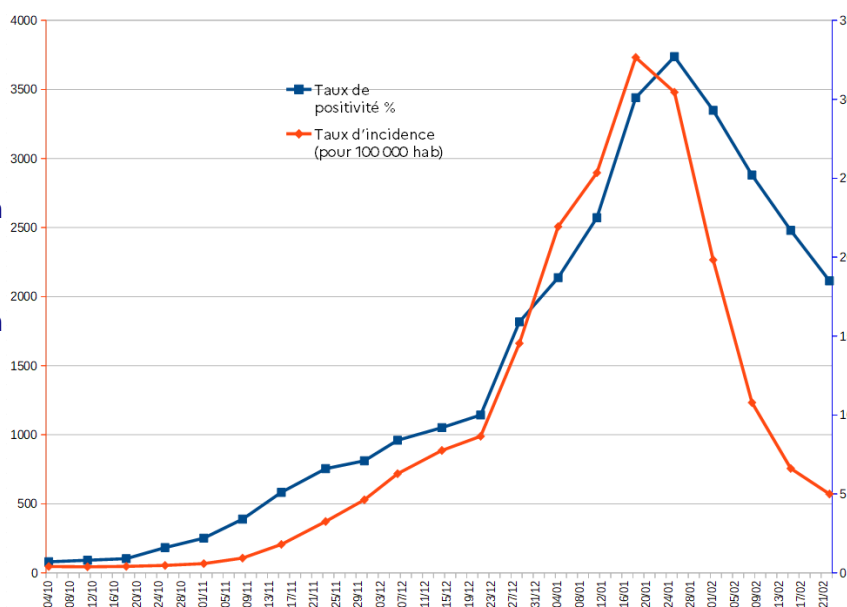
	S02 10/01 16/01	S03 17/01 23/01	S04 24/01 30/01	S05 30/01 06/02	S06 07/02 13/02	S07 14/02 20/02	S08 21/02 27/02
Nombre de tests réalisés	138284	133307	114157	83100	52611	37397	<b>33257</b>
Nombre de tests positifs	31114	40073	37367	24332	13239	8117	<b>6136</b>
Taux de positivité	22,50 %	30,10 %	32,70 %	29,30 %	25,20 %	21,70 %	<b>18,50 %</b>
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	2897	3732	3480	2266	1233	756	<b>571</b>

### ➤ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **2208 (+23)**

- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **205 (-26)**

- File active des patients hospitalisés en réanimation : **52 (-7)**



## ALLÈGEMENT DES MESURES SANITAIRES DEPUIS LE 28 FÉVRIER

### ➤ Port du masque

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les lieux clos soumis au « passe vaccinal » (restaurants, loisirs, foires, séminaires...), hormis dans les transports en commun et transports interrégionaux. Il est recommandé à l'extérieur lorsqu'il y a une forte densité de population et que les mesures de distanciation ne sont pas possibles.

Le port du masque reste obligatoire dans les lieux clos non soumis à passe vaccinal : commerces, services publics, entreprises...

## ➔ Dépistage des personnes cas contacts

Depuis le 28 février 2022, les **personnes contacts** n'ont plus à réaliser qu'un **seul test** (autotest ou test antigénique ou test RT-PCR) à J2. C'est-à-dire deux jours après avoir eu l'information d'avoir été en contact avec une personne testée positive.

Il n'est désormais plus obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif. En revanche, un test PCR reste nécessaire après un autotest positif.

## MISE À JOUR DU PROTOCOLE SANITAIRE EN ENTREPRISE

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 a été **actualisé le 28 février 2022** pour prendre en compte l'évolution de la situation sanitaire.

La principale évolution de cette nouvelle version porte sur la suppression de l'obligation de port du masque aux personnes accédant aux établissements, lieux, services et événements soumis à passe vaccinal.

Le protocole est disponible [ICI](#)

## LA VACCINATION

### ➔ 11 centres de vaccination permanents

Outre les centres permanents, la vaccination est aussi assurée par les professionnels de santé de proximité : médecin traitant, médecin du travail, pharmacien, infirmier, sage-femme...

Commune	Adresse	Jours et horaires d'ouverture du 7 au 13 mars 2022								
		Lun 7	Mar 8	Mer 9	Jeu 10	Ven 11	Sam 12	Dim 13		
TOULON	CPAM du Var - CES Immeuble la Colombe Place du Général P. Pouyade	8h-12h	8h-12h	8h-12h						
BRIGNOLES	Salle polyvalente Complexe sportif JJ ; Marcel						9h-17h	12h00-17h00		
LA SEYNE-SUR-MER	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin			12h30-17h			9h-17h	12h30-17h30		
HYERES-LES-PALMIERS	Espace de la Villette (à côté de l'Espace 3000)			8h30-14h	8h30-17h					
LA LONDE-LES-MAURES	Salle du « Chêne et l'Olivier2 » Boulevard Azan					18h-19h	8h-17h			
SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME	Salle des fêtes Place de Laitre de Tassigny			9h-17h						
AUPS	Foyer des Jeunes Romano Place Frédéric Mistral				10h-17h					
DRAGUIGNAN	Complexe Saint-Exupéry Place de la Paix			13h-17h	11h-15h		9h-12h30			
FREJUS	Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer	9h-17h		13h-17h			9h-17h			
GRIMAUD	Parking complexe sportif des Blaquières -Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières	8h30-12h30	15h-18h	13h-18h	14h-17h	8h30-10h	8h30-12h	10h-13h		
LE LUC	Espace culturel JL Dieux Rue Pierre Gaudin	8h-18h		8h-18h		8h-18h				

créneaux dédiés au 5-11 ans

Les informations sur la vaccination sur le site internet de la préfecture du Var en cliquant [ICI](#)